

Compte-rendu des sessions de travail Natura 2000 « Marais du Blayais » et « Marais de St Ciers sur Gironde et de Braud et St Louis »

LISTE DES PRESENTS

19 novembre 2009 : Agriculture et milieux forestiers

Présents : JM Rigal (Mairie de Braud), J. Jonchère (FDC 33), D. Grazilhon (Exploitant agricole), G. Bergeon (Exploitant agricole), S. Raymond (Eleveur bovin allaitant), E. Ninaud (Agriculteur), C. Enault, Y. Girard (Chef de culture), A. Surjus (ADRA Haute Gironde), P. Cailleau (agriculteur), A. Gandré, C. Morandière (SMIDDEST), MC Bugnon (Chambre d'Agriculture), JL Cottavoz (ASA St Louis St Simon), JF Dufay (SCEA de la Peyronne), P. Roudier (EARL la Montrotte), A. Roudier (EARL la Montrotte), S. Lopes (Mairie de Braud), JR. Zimmermann (AAPPMA Le Goujon St Aubinois), L. Romo-Gomez (AAPPMA La Tanche de St Christoly), M. Doumain (ASA de la Vergne), J. Noel (SIBV Livevne), A. Eymas (éleveur)

23 novembre 2009 : Eau et milieux aquatiques

Présents : J. Jonchère (FDC 33), Eddie Puyjalon (Groupement des chasseurs du blayais cubzagais), De LaVergne Sophie (PDAAPPMA Gironde), L. Romo-Gomez (AAPPMA La Tanche de St Christoly), JR. Zimmermann (AAPPMA Le Goujon St Aubinois), R. Chevreux (ACCA St Ciers sur Gironde), JC Bacle (Mairie Etauliers), Y. Girard (EARL Les Plaines), S. Raymond (agriculteur), JL Cottavoz (ASA St Louis St Simon), A. Roudier (EARL la Montrotte), S. Rocq (SMIDDEST), G. L'Eveque (ADAR Haute Gironde), S. Martin (CCE), M. Macaud (Syndicat de la Vergne), M. Doumain (ASA de la Vergne), J. Noel (SIBV Livevne), A. Le Neillon (ASA Petit Marais de Blaye), M. Violleau (ASAB), JL Perier (Commune de Saint Ciers), R. Gillard (Coopérative producteurs de jonc), J. Formantin (Petit Marais de Blaye), F. Gandré (JA), A. Gandré, C. Gouanelle (SEPANSO)

30 novembre 2009 : Milieux naturels et communication

Présents : J. Jonchère (FDC 33), E. Robin (FDC 33), C. Pere (FDC 33), L. Maloubier (FDC 33), J. Formantin (Petit Marais de Blaye), C. Boucaud (Marais de la Vergne), A. Roudier (EARL la Montrotte), JL Cottavoz (ASA St Louis St Simon), JR. Zimmermann (AAPPMA Le Goujon St Aubinois), F. Gandré (JA), M. Mougneres (Mairie de St Ciers sur Gironde), C. Morandière (SMIDDEST)

RAPPEL SUR LES MAET, CHARTES ET CONTRATS NATURA 2000

MAET

- Mesures agro-environnementales territoriales, remplacent les CAD
- Mesures visant la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité
- Rémunération en contrepartie des mesures de gestion plus respectueuses de l'environnement
- Mise en œuvre : opérateur MAE
- Financement : FEADER, Etat

Qui peut signer?

→ Propriétaires ou exploitants de parcelles agricoles (en SAU) incluses dans le périmètre Natura 2000

Durée de 5 ans - renouvelable



Charte Natura 2000

- Moyen de pérenniser les pratiques existantes ayant permis le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Mesures n'engendrant pas de surcoût pour le signataire, donc n'entraîne pas de rémunération compensatoire
- Ouvre droit à l'exonération de la TFNB. En forêt, elle permet d'accéder aux garanties de gestion durable qui ouvre droit à certaines aides publiques
- Mise en œuvre : Animateur du DOCOB

Qui peut signer?

→ toute personne physique ou morale, publique ou privée

→ Propriétaires ou mandataires de toutes parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000

Durée de 5 ans - renouvelable





Contrats Natura 2000

- Mesures visant la préservation de la biodiversité ; En milieu forestier → Contrats Natura 2000 Forestiers
- Donne droit à une rémunération en contrepartie des modes de gestion respectueux de l'environnement
- Mise en œuvre : Animateur Natura 2000
- Financement : FEADER, Etat

Qui peut signer?

- toute personne physique ou morale, publique ou privée
- Propriétaires ou ayants-droits de parcelles hors SAU incluses dans le périmètre Natura 2000

Durée de 5 ans - renouvelable

